

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SÉJOURS EN CENTRES DE VACANCES

Conformément à l'évolution du code du tourisme qui est entré en vigueur au 01/07/2018, les conditions de vente sont soumises aux articles R-211.3 à R-211.11 relatifs à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours, modifié par le décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009, en vigueur au 1er novembre 2011 dont une évolution a eu lieu et est entrée en vigueur le 01/07/2018. L'achat d'un séjour ou voyage implique de la part de l'acheteur l'acceptation de l'ensemble des propositions des conditions générales de vente ci-dessous.

L'Association Nationale d'Action Sociale des personnels de la Police Nationale et du Ministère de l'Intérieur (ANAS), aussi désignée ci-après le « **Vendeur** », est une association loi 1901 déclarée au J.O. du 19 avril 1949 et reconnue d'utilité publique par décret du 13 octobre 1977, dont le siège administratif est domicilié 18 Quai de Polangis – 94340 Joinville-Le-Pont

Tél 01.48.86.37.81, contact@anas.asso.fr - www.anas.asso.fr. Siret : 307 032 623 000 18.

Assurance Responsabilité Civile – N° RC : 11166491204

AXA GRADIGNAN – Lucas CORNET – 179 route de Canéjan- 33170 GRADIGNAN

Le « **client** » désigne toute personne effectuant une commande/réservation de prestation proposée par l'Association ainsi que toute personne pour le compte de laquelle une commande/réservation a été effectuée.

N° agréments de nos Centres de Vacances:

- Camiers : 62-2 du 3 mai 1994
- St-Quay Portrieux : 1082 du 1er juillet 1978
- Tréveneuc : 1076 du 1er juillet 1978
- Moutiers-en-Retz : 1075 du 1er juillet 1983
- Arcachon : 1081 du 1er juillet 1978
- Rivesaltes : 1592-93 du 28 juillet 1993
- Fabregas : 89 38 001
- Rivesaltes : 1485 du 17 août 1984
- Cannes-La-Bocca : 1069 du 1er juillet 1978

ADHÉSION

Pour séjourner dans nos villages de vacances, il n'est pas obligatoire d'être adhérent de l'association gestionnaire des villages de vacances.

Toutefois, afin de reconnaître l'engagement envers les œuvres sociales anasiennes et de remercier nos adhérents de leur fidélité, une opération **de réservations anticipées**, réservée exclusivement à nos adhérents et membres bienfaiteurs, est proposée en début d'année, leur permettant de réserver leur séjour avant l'ouverture des réservations à l'ensemble des bénéficiaires.

RESERVATION

Toute réservation anticipée peut se faire téléphoniquement à notre centre d'appel ou par l'envoi du formulaire de réservation par courriel. A l'issue de cette période, la réservation pourra se faire en ligne, sur notre site internet, ainsi qu'auprès de nos villages vacances.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement des arrhes, sous 10 jours suivant la réservation, **est obligatoire pour bloquer définitivement un séjour.**

Le Règlement du solde, majoré des taxes de séjours, se fera :

- Directement en ligne durant le mois qui précède le séjour pour les réservations en ligne (paiement différé pour les envois de chèques-vacances ou de chèques ;
- Auprès de nos directeurs ou chargés d'accueil dans nos villages vacances pour les séjours bénéficiant de modes particuliers de règlement (prestations interministérielles).

Les Modes de paiement acceptés dans tous les centres : carte bancaire, chèque, virement bancaire, espèces ou chèques vacances.

NOS TARIFS

Les prix applicables mentionnés sont établis en fonction de l'évolution des conditions économiques. Les tarifs sont publiés sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission. Photos non contractuelles.

La taxe de séjour n'est pas comprise dans nos tarifs. Son montant est déterminé par personne et par jour et est variable selon la destination. Retrouvez le détail de tous nos tarifs sur internet et dans notre catalogue Vac 'Anas de l'année en cours.

Le calcul journalier des courts séjours et des nuitées est arrondi à l'euro supérieur. En période estivale, les séjours à la semaine sont privilégiés. Les tarifs courts séjours sont donc mentionnés à titre indicatif, uniquement en cas de disponibilité de dernière minute.

Des offres promotionnelles peuvent être accordées sur certaines périodes. Elles ne s'appliquent qu'aux réservations réalisées dans le cadre et aux dates indiquées.

LES RÉDUCTIONS

Selon votre quotient familial, vous pouvez bénéficier des subventions interministérielles destinées aux enfants de moins de 18 ans.

Pour bénéficier de cette subvention vous devez impérativement transmettre, au moment de la réservation, une copie de votre dernier avis d'imposition au service réservation de l'établissement choisi.

Les réductions proposées ne sont pas cumulatives entre elles et avec les offres promotionnelles réalisées ponctuellement dans le courant de l'année.

SEJOUR EN CENTRE : MONTANT DE LA SUBVENTION PAR JOUR ET PAR ENFANT PRESENT

Il s'agit ici des éléments 2024, les barèmes 2025 n'étant pas disponibles au moment de l'impression de cette parution.

Quotient familial	Pension complète	Autre hébergement
Inférieur ou égal à 621 €	14,64 €	14,63 €
621 € à 780 €	11,22 €	10,97 €
781 € à 1020 €	10,82 €	10,34 €
1021 € à 1090 €	9,29 €	8,99 €
1091 € à 1250 €	8,22 €	7,95 €
1251 € à 1400 €	7,19 €	6,91 €
1401 € à 1608 €	5,83 €	5,57 €

Quotient familial	Colonies - 13 ans	Colonies de 13 à 18 ans
Inférieur ou égal à 621 €	24,46 €	31,17 €
621 € à 780 €	22,12 €	31,17 €
781 € à 1236 €	20,56 €	31,17 €
1237€ à 1608 €	11,07 €	16,80 €

AIDES AUX VACANCES

Chèque Vacances : notre association est agréée par l'ANCV. Les Chèques Vacances sont acceptés pour tout règlement. ATTENTION : ils doivent être libellés à l'ordre de l'association qui vous accueille (zone nom et adresse du prestataire).

Possibilité de Chèque Vacances dématérialisés.

Les chèques vacances doivent être au nom des personnes séjournant sur le centre de vacances.

ANNULATION

Le droit de rétractation prévu pour les achats à distance ne s'applique pas aux services d'hébergement et de restauration. En cas d'annulation du séjour du fait du Client, celle-ci doit faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception, au siège de l'ANAS.

Les arrhes ne sont pas remboursées en cas d'annulation par le client, sauf cas de force majeure*.

Des mesures particulières peuvent s'appliquer en cas d'annulation liée à la situation sanitaire, à savoir annulation sans frais et remboursement des arrhes et acomptes déjà versés, dans les cas suivants :

- confinement de votre région d'origine ou de destination,
- fermeture de frontière entre votre pays d'origine et votre destination de vacances, recommandation du gouvernement à l'encontre des voyages non essentiels)
- Vous ou une personne voyageant avec vous est positive à la Covid-19 et doit observer une période de quarantaine pendant la durée de son séjour (justificatif médical du test demandé)
- Vous devez observer une période de quarantaine exigée par un médecin (justificatif médical demandé)

En cas de catastrophe naturelle survenant avant l'arrivée du client et ne permettant pas les conditions d'hébergement habituelles, l'intégralité des arrhes versées sera remboursée.

Si la catastrophe naturelle a lieu pendant le séjour, obligeant le vacancier à interrompre ses vacances, seules les journées de présence seront calculées au prorata et facturées.

Il est vivement conseillé au vacancier de souscrire une assurance annulation-interruption de séjour auprès d'une compagnie habilitée.

Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.

En cas d'annulation du fait du Vendeur, tout paiement déjà effectué par le client, lui sera remboursé sous quinze jours.

**Force majeure : Évènement à la fois insurmontable et imprévisible. Une garantie annulation peut être souscrite auprès de votre assureur.*

CONDITIONS DE LOGEMENT

Vous serez logés selon la composition familiale et les disponibilités du village ou de la résidence choisie lors du traitement de votre demande.

Arrivées et départs : en règle générale, les arrivées ont lieu le samedi après-midi à 15h00 et les départs, le samedi matin à 10h00, selon nos disponibilités, nous pouvons aménager vos dates d'arrivée et départ.

En application du décret 2006-1386 du 15/11/2006, nos établissements sont non-fumeur.

REGLEMENT INTÉRIEUR

L'acceptation de ces conditions générales implique l'acceptation du règlement intérieur du Centre de Vacances. Conformément à l'arrêté du 17 Février 2014, le règlement Intérieur est affiché à l'accueil et à l'entrée de chaque Centre.

CAUTION

Une caution de 200 € vous sera demandée à votre arrivée dans le Centre de vacances pour le matériel ou le mobilier cassé, dégradé ou perdu et le ménage.

Un inventaire sera établi à votre arrivée. Tout dysfonctionnement, dégradation, absence de matériel figurant à l'inventaire, ou manque de propreté sont à signaler dès votre arrivée ou au plus tard dans les 24h.

La caution vous sera restituée en fin de séjour déduction faite, le cas échéant, du coût du matériel détérioré ou perdu ou d'un forfait pour frais de ménage, si votre logement n'est pas rendu propre ou en bon état.

En cas de départ nocturne sans état des lieux, les cautions vous seront retournées ultérieurement, sous réserve des retenues éventuelles, pour lesquelles, dans ce cas, la décision de l'association ne peut être contestée.

FOURNITURES

Dans les logements du type Bungalows, studios, chalets et mobil-homes : les draps et les serviettes de toilettes ne sont pas fournis. Location possible, contactez la direction du centre.

Dans nos Structures hôtelières seuls les draps sont fournis.

ANIMAUX

Les animaux, chien ou chat, sont les bienvenus. Ils doivent être tenus en laisse, ne pas circuler librement et doivent pouvoir être identifiés. Le propriétaire de l'animal doit être en mesure de présenter le carnet de vaccinations à jour et de s'assurer que la responsabilité civile de votre contrat d'assurance couvre les dommages qu'un animal peut causer à des tiers. Une attention particulière devra être portée sur le ménage, eu égard à la particularité d'un séjour avec un animal de compagnie. Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis. En structure hôtelière, les animaux ne sont pas admis.

LITIGE – TRIBUNAL COMPETENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal de commerce de Créteil.

RÈGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

COLLECTE DE DONNÉES

Les informations recueillies via le formulaire de réservation sont traitées et enregistrées dans un fichier informatisé par l'association ANAS pour le traitement de votre réservation et son suivi. Ces données sont confidentielles. Nous pouvons être amenés à les transférer à des tiers (tels que assurances, compagnies de transport, sous-traitants, prestataires réceptifs, techniques, bancaires etc..) qui sont tenus de respecter la confidentialité de ces informations et ne pourront accéder à ces données que pour les besoins liés à votre réservation et aux prestations afférentes. Elles peuvent également être utilisées, avec votre accord préalable, à des fins de communication commerciale ou d'opérations promotionnelles de notre Association.

DROITS D'ACCÈS, D'OPPOSITION ET DE RETRAIT

Les données collectées seront conservées pour la durée nécessaire à la finalité de leur traitement. Elles sont gérées en conformité avec la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et avec le règlement (UE) 2016/679 du 27 Avril 2016. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez l'exercer à tout moment en contactant

ANAS - 18 Quai de Polangis – 94340 Joinville-Le-Pont

Tél 01.48.86.37.81, contact@anas.asso.fr - www.anas.asso.fr